

Nombre de membres

En exercice : 15

Présent : 15

Mairie de Nouilly
Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 3 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le trois décembre à 20h, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude VALENTIN, le Maire.

Date de convocation

26.11.2020

Présents : Mesdames et Messieurs ARJONA - BEULAGUET - BON - CECCARELLI ESPOSITO - HATSTATT - KEFF - KELLER - MALMONTE - MAXANT - NICOLAZO-CRACH - OBRIOT - PIAZZA - TEDESCHI - VALENTIN

Date d'affichage

26.11.2020

Secrétaire de Séance : Madame TOMASETTO

Point n°1 : Désignation du Délégué représentant la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) de l'intercommunalité

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les Communes membres et Metz-Métropole. Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de procéder au renouvellement de la CLECT. Le Conseil Municipal a décidé de désigner comme délégué titulaire pour siéger et représenter la Commune au sein de la CLECT Monsieur Silvio ESPOSITO.

Point n°2 : Concours du Receveur Municipal à la réalisation des budgets : attribution d'une indemnité

Le Conseil Municipal, a décidé de demander le concours de Monsieur Marc VILLIBORD, Receveur Municipal, pour élaborer le budget et de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73 € bruts par an.

Point n°3 : Revalorisation à la hausse du fonds de concours demandé pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter auprès de la Métropole une modification à la hausse portant à 32 152 € le fonds de concours demandé en 2018 pour les travaux de voirie des rues de Metz et de l'Isle Jourdain. Cette formalité permettra à la Commune d'atteindre le plafond des 100 000 € attribués à chaque commune de Metz Métropole pour la mandature 2017-2020. Le Fonds de concours demandé initialement était de 14 000 €.

Point n°4 : Adhésion à des groupements de commandes permanents à la carte avec la Métropole

Un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la participation de la commune de Nouilly aux groupements de commandes permanents à la carte instaurés par Metz Métropole, dans les domaines d'achats suivants :

- Acquisition de mobilier et matériel de bureau,
- Acquisition de papier à imprimer,
- Acquisition de consommables informatiques,
- Acquisition de produits d'entretien,
- Habillement professionnel et équipements de protection individuelle,
- Fourniture de sel de déneigement,
- Prestations d'impression courantes,
- Prestations d'impression spéciales,
- Conception de supports de communication,
- Fourniture d'un service de gestion des DT, DICT et des récépissés,
- Prestations de contrôle technique et de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé,
- Collecte et valorisation des divers déchets des services
- Médecine professionnelle et préventive
- Balayage de voirie

- Dératisation, désinsectisation, dé pigeonnisation
- Lavage de vitres
- Inspection d'ouvrages d'art
- Réparation des ouvrages d'art
- Travaux de désamiantage
- Signalisation horizontale et verticale
- Espaces verts : aménagement et entretien
- Réalisation de traitements contre les chenilles processionnaires
- Réalisation d'abattages raisonnés d'arbres atteints par les scolytes
- Réalisation de traitements contre les frelons asiatiques

Point n°5 : Adhésion à la Mission Intérim et Territoire du Centre de Gestion 57

Les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Afin d'assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle.

L'intégralité des délibérations est accessible en Mairie.

Nouilly, affiché le 9 décembre 2020
Le Maire,
Claude VALENTIN

